

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGES</u>
Remarques à l'intention du lecteur	2
État du résultat (non audité).....	3
Bilan (non audité).....	4
État du résultat global (non audité).....	5
État des variations des capitaux propres (non audité).....	5
Informations complémentaires aux états financiers (non auditées).....	6
Tableau de sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances (non audité).....	7
Déclaration des fonds propres (non auditée).....	8
Cadre de gestion intégrée des risques.....	9
Risque de crédit	10
Risque de marché	10
Risque de liquidité	11
Risque opérationnel	11
Risque de réputation	12

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

Utilisation du présent document

Le contenu du présent document vise à soutenir la transparence et la communication des informations financières et inhérentes à la gestion des risques concernant Fiducie Desjardins inc. et ce, afin de permettre aux différents intervenants du marché financier d'en apprécier son profil de risque.

Profil de la société

Fiducie Desjardins inc. (la Société) est un fiduciaire constitué en société de fiducie et de prêt, enregistrée en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), qui offre une gamme de produits et de services comprenant des activités de garde de valeurs, des services fiduciaires aux particuliers et aux entreprises et le Programme immigrants investisseurs. La Société est une filiale en propriété exclusive de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération). Le siège social est situé au 1, Complexe Desjardins, Montréal (Québec), Canada. La Société retient les services de la Fédération et de certaines de ses filiales par le biais d'une entente de service et impartition dans le but de soutenir l'exploitation de son entreprise autant sur le plan de la prise en charge du personnel que pour les besoins en biens mobiliers et immobiliers. Par cet engagement, la Fédération et ses filiales acceptent d'octroyer la quasi-totalité des services administratifs et opérationnels à la Société. La Société est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Mode de présentation de l'information financière

Les états financiers annuels de la Société sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec et du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), lesquelles ne diffèrent pas des IFRS. Les informations financières présentées dans le présent document sont extraites des états financiers trimestriels de la Société, lesquels sont également préparés conformément aux principes de comptabilisation applicables selon les IFRS.

Accord de Bâle III

Le nouveau cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres (seuils minimaux à respecter). Ce nouveau dispositif, conjugué à des normes internationales de liquidité, constitue un élément essentiel du programme de réforme financière mondiale. Bien que ce dernier prévoit une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'impact des nouvelles règles, le BSIF a exigé que la Fiducie respecte dès le premier trimestre de 2013 les seuils établis pour 2019 relativement au ratio de fonds propres de la catégorie 1a. Pour les ratios de fonds propres de la catégorie 1 et totaux, le BSIF exige que la Fiducie respecte dès le premier trimestre de 2014 les seuils déterminés pour 2019. Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1, que les institutions doivent maintenir pour satisfaire aux exigences réglementaires de la Banque des règlements internationaux (BRI) et pour être considérées comme suffisamment capitalisées, est de 8,5 %. De plus, le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires doit minimalement être au-dessus de 7 %, ce qui comprend une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. Enfin, le ratio des fonds propres totaux doit être supérieur à 10,5 %, et ce, toujours en considérant cette même réserve.

Le présent référentiel étant différent de celui utilisé sous Bâle II, aucune donnée historique n'est disponible et présentée dans les tableaux suivants. Lors de la lecture de ces derniers, la prudence est de mise lors de la comparaison des données affectant les deux référentiels.

FIDUCIE DESJARDINS INC.

ÉTAT DU RÉSULTAT (NON AUDITÉ)

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	RÉEL 2013 \$
REVENUS	
Revenus d'honoraires et autres revenus	110 731
Revenus de placements	
Revenus d'intérêts	
Intérêts sur titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	786
Intérêts sur titres disponibles à la vente	8 353
Frais d'intérêts	9 139
Revenus nets d'intérêts	4 651
Autres revenus de placements	
Gains de change	34
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	206
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	1 868
Revenus nets de placements	2 108
REVENU TOTAL	6 596
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS	117 327
Entente de service et impartition	47 218
Autres	58 653
	105 871
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	11 456
Impôt sur le résultat	3 142
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	8 314

FIDUCIE DESJARDINS INC.

BILAN (NON AUDITÉ)

Au 30 septembre 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	AU 30 SEPTEMBRE 2013 \$
ACTIF	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	331 396
Valeurs mobilières (Note 1)	472 244
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	722 602
Titres disponibles à la vente	653 364
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente (Note 3)	2 256
Intérêts à recevoir	90
Instruments financiers dérivés	34 393
Sommes à recevoir des clients	847
Actifs d'impôt différé	2 208
Autres actifs	2 219 400
TOTAL DE L'ACTIF	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	
PASSIF	
Dépôts (note 2)	1 196 806
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	898 716
Instruments financiers dérivés	135
Passifs au titre des régimes à prestations définies	1 992
Autres passifs	22 289
TOTAL DU PASSIF	2 119 938
CAPITAUX PROPRES	
Capital-actions	59 972
Résultats non distribués	38 187
Cumul des autres éléments du résultat global	1 303
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	99 462
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	2 219 400

FIDUCIE DESJARDINS INC.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (NON AUDITÉ)

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	RÉEL 2013 \$
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	8 314
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	1 827
Reclassement à l'état du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	(1 366)
Total des autres éléments du résultat global	461
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	8 775

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (NON AUDITÉ)

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital- actions \$	Résultats non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 31 décembre 2012	49 972	29 975	842	80 789
Incidence du retraitement	-	(102)	-	(102)
Solde au 31 décembre 2012 retraité pour IAS 19	49 972	29 873	842	80 687
Résultat net de la période	-	8 314	-	8 314
Émission de capital-actions	10 000	-	-	10 000
Autres éléments du résultat global pour la période	-	-	461	461
Solde au 30 septembre 2013	59 972	38 187	1 303	99 462

FIDUCIE DESJARDINS INC.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (NON AUDITÉES)

Au 30 septembre 2013

(en milliers de dollars canadiens)

NOTE 1 - VALEURS MOBILIÈRES

	Échéances			Total
	Moins de 1 an	Plus de 1 ans	Sans échéance	
	\$	\$	\$	
Titres émis ou garantis par :				
Le Canada	108 692	4 989	-	113 681
Les provinces	194 133	582 222	-	776 355
Autres titres au Canada				
Institutions financières	302 817	-	-	302 817
Autres émetteurs	-	-	1 993	1 993
	605 642	587 211	1 993	1 194 846

Répartition par provinces (excluant les titres émis ou garantis par le Canada)

	Québec	Ontario	Manitoba	Colombie Britanique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Titres émis ou garantis	571 362	133 797	60 251	10 945	776 355
Autres titres au Canada	304 810	-	-	-	304 810
	876 172	133 797	60 251	10 945	1 081 165

NOTE 2 - DÉPÔTS

	À vue	À terme	Total
	\$	\$	\$
Total des dépôts	836 409	360 397	1 196 806
Répartition par provinces			
	Québec	Ontario	Nouveau- Brunswick
	\$	\$	\$
Total des dépôts	1 183 924	12 852	30
			1 196 806

NOTE 3 - VALEURS MOBILIÈRES EMPRUNTÉES OU ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE

Dans le cours normal des affaires, la Société prête des valeurs mobilières de clients. Pour les prêts de valeurs de clients, la Société agit à titre de mandataire pour le titulaire d'une valeur mobilière qui accepte de prêter à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli.

	Résidents	Non-résidents	Total
	\$	\$	\$
Prêts non hypothécaires	653 364	-	653 364

NOTE 4 - CRÉANCES DOUTEUSES

Aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée dans la Société.

FIDUCIE DESJARDINS INC.

TABLEAU DE SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES (NON AUDITÉ)

Au 30 septembre 2013

(en milliers de dollars canadiens)

Taux variable	Échéances										Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 3 ans	De 3 ans à 4 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF												
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	-	331 396	-	-	-	-	-	-	-	-	-	331 396
Valeurs mobilières	-	306 075	99 415	55 762	144 391	220 049	159 921	107 924	97 326	1 990	1 993	1 194 846
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	653 364	-	-	-	-	-	-	-	-	-	653 364
Intérêts à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 256	2 256
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90	90
Sommes à recevoir des clients	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34 393	34 393
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	847	847
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 208	2 208
TOTAL DE L'ACTIF	-	1 290 835	99 415	55 762	144 391	220 049	159 921	107 924	97 326	1 990	41 787	2 219 400
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES												
Dépôts	937 832	34 433	28 198	31 405	49 739	65 967	23 284	12 822	13 126	-	-	1 196 806
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	898 716	-	-	-	-	-	-	-	-	-	898 716
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	135	135
Passifs au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 992	1 992
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 289	22 289
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99 462	99 462
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	937 832	933 149	28 198	31 405	49 739	65 967	23 284	12 822	13 126	-	123 878	2 219 400
AUTRES ENGAGEMENTS												
Swaps de taux d'intérêt (montant nominal de référence)	-	(9 500)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(9 500)
Payés à taux variable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 500
Reçus à taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres contrats (montant nominal de référence)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF SUR LES PASSIFS COMPTE TENU DES AUTRES ENGAGEMENTS	(937 832)	348 186	71 217	33 857	94 652	154 082	136 637	95 102	84 200	1 990	(82 091)	-

FIDUCIE DESJARDINS INC.

DÉCLARATION DE FONDS PROPRES (NON AUDITÉE)

Au 30 septembre 2013

(en milliers de dollars canadiens)

Méthode tout
compris (1)
\$

Actions ordinaires et assimilées de première catégorie :

Instruments et réserves

- 1- Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises
- 2- Résultats non distribués
- 3- Cumul des autres éléments du résultat global

29- Actions ordinaires et assimilées de première catégorie

59 972
38 187
1 303
99 462

60- Total des actifs pondérés en fonction des risques

511 260

Ratio des fonds propres

- 61- Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires
- 62- Ratio de fonds propres de catégorie 1
- 63- Ratio de fonds propres total

19,45 %
19,45 %
19,45 %

69- Ratio cible tout compris d'actions ordinaires et assimilées de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

7,00 %

(1) Le capital réglementaire « tout compris » suppose l'application de l'ensemble des ajustements réglementaires selon Bâle III à partir du 1^{er} janvier 2013 et l'élimination progressive de la valeur en capital des instruments qui ne sont pas admissibles dans le capital réglementaire selon les règles de Bâle III.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

La Société, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel et le risque de réputation. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable, et ce dans le respect des exigences de Bâle.

L'objectif de la Société en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'organisation. La Société vise également à se donner, grâce au Cadre de gestion intégrée des risques, un encadrement prudent et approprié qui respecte les principes d'imputabilité et d'indépendance reconnus.

L'appétit et la tolérance au risque sont des composantes importantes de ce cadre de gestion et permettent de déterminer le niveau et le type de risque que la Société est disposée à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit et la tolérance au risque servent ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur incidence sur le profil de risque. Ce cadre prévoit un système d'indicateurs de risque, qui sont suivis régulièrement afin de veiller à ce que le profil de risque de la Société corresponde au degré d'appétit et de tolérance au risque désiré par la haute direction et le conseil d'administration en vertu de la mission, de la vision et des valeurs de la Société. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit et à la tolérance au risque, qui doit refléter les objectifs stratégiques et financiers de la Société. La Société exerce une surveillance continue des risques associés à ses principales activités, notamment l'administration et la garde de titres ainsi que les services fiduciaires.

Les principes de gouvernance de la Société respectent les critères de la réglementation applicable à une société de fiducie fédérale. Le conseil d'administration de la Société assume les responsabilités de l'instance d'orientation, de planification et de surveillance des activités de la Société. Il voit notamment à la supervision de la gestion des risques, à l'examen des systèmes de contrôles internes ainsi qu'à l'adoption des politiques pertinentes en gestion des risques et au respect de leur mise en oeuvre. Afin de le soutenir dans ses responsabilités spécifiques à l'égard de la gestion des risques de la Société, le conseil d'administration est appuyé par le comité Gestion des risques, le comité d'audit ainsi que le Comité de révision. Tous ces comités bénéficient du support du Mouvement Desjardins dans son ensemble en matière d'encadrement.

Les responsabilités de la haute direction de la Société au chapitre de la gestion des risques visent à s'assurer du respect des saines pratiques en gestion des risques. Elle veille notamment à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la surveillance et à l'examen des politiques appropriées. Elle s'assure également que la Société est en mesure de repérer tous les risques importants, d'évaluer les répercussions potentielles et de mettre en place des pratiques, des procédures et des mesures de contrôle pour les gérer efficacement.

L'approche de gestion des risques du Mouvement Desjardins repose sur des principes favorisant l'imputabilité première des unités d'affaires. La fonction de gestion des risques du Mouvement Desjardins et de la Société s'assure, quant à elle, que les unités d'affaires réussissent à gérer et à maîtriser au jour le jour les risques associés à leurs activités.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

Des politiques dictent les limites par engagement, émetteur et contrepartie, emprunteur, groupe d'emprunteurs et secteur d'activité. Elles sont examinées par la haute direction et le comité Gestion des risques qui en fait la recommandation au conseil d'administration.

L'atténuation des risques de crédit

Dans ses opérations sur instruments financiers dérivés et ses opérations de prêts de valeurs, la Société utilise différentes techniques pour réduire son risque envers ses contreparties. La plupart des transactions de produits dérivés sont de gré à gré et sont régies à l'intérieur d'ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions des transactions. Ces ententes sont des contrats juridiques liant des contreparties entre elles. La majorité des ententes de la Société prévoient l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à cette entente-cadre afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). Pour atténuer le risque de crédit, la Société utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

La Société accepte de ses contreparties des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis par ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide, s'il y a lieu, des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par la Société prennent principalement la forme de trésorerie et de titres gouvernementaux.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité. La Société est principalement exposée au risque de marché en raison de ses activités d'intermédiation financière et de prêts de valeurs. La Société a adopté des politiques qui encadrent la gestion du risque de marché.

Le risque de taux d'intérêt est la principale composante du risque de marché pour la Société. Une gestion saine et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimisation du revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur des capitaux propres. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. Le comité de direction de la Société a la responsabilité d'analyser et d'entériner les différentes stratégies d'appariement des taux d'intérêt dans le respect des paramètres définis par les politiques. Des informations supplémentaires sur la situation de la Société à l'égard de la sensibilité aux taux d'intérêt et à l'appariement des échéances sont fournies à la page 7 du présent document.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Société, à travers le Mouvement Desjardins, de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la Société, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque au Mouvement se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié, par une vigie d'indicateurs ainsi que par un plan de contingence en cas de crise de liquidité.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. La Société a établi une politique, décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. La politique est revue régulièrement afin d'assurer sa concordance avec le contexte opérationnel, les conditions de marché et les exigences des organismes de réglementation. Ainsi, elle intègre, entre autres, les concepts mis de l'avant par la BRI dans le document intitulé « Bâle III: dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité » et la ligne directrice B6-Liquidités publiée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration et un suivi est effectué par le comité Gestion des risques. De plus, des politiques Mouvement encadrent et dictent le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et d'un plan d'action en cas d'événements extraordinaires.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par un impact négatif sur la réputation.

Gestion du risque opérationnel

Ce risque est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparties. Les pertes peuvent émaner principalement de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation, de dysfonctionnements des systèmes ainsi que de problèmes dans la gestion des processus.

Cadre de gestion du risque opérationnel

L'objectif premier du cadre de gestion du risque opérationnel est de maintenir ce dernier à un niveau acceptable tout en privilégiant la qualité du service donné aux clients de la Société de même que l'agilité de l'organisation. Des unités administratives du Mouvement Desjardins, dont celles de la Fédération, soutiennent une gestion saine et prudente du risque opérationnel par l'élaboration de politiques, de directives et de règles pour définir, mesurer, suivre et encadrer le risque opérationnel et divulguer les renseignements le concernant. Les pratiques en place pour favoriser une gestion efficiente et proactive des événements pouvant entraîner un risque opérationnel incluent, entre autres, celles relatives à l'évaluation des risques, à la gestion des risques liés à l'impartition, à la protection de l'information, aux couvertures d'assurance de même qu'à la continuité des affaires et à la gestion de crise. Le cadre de gestion du risque opérationnel est révisé périodiquement selon les attentes des autorités réglementaires et les pratiques reconnues par l'industrie.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation représente le risque de perception négative des parties prenantes, qu'elle soit fondée ou non, concernant les pratiques, actions ou inaction de la Société qui puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus, fonds propres ainsi que sur la confiance envers celle-ci.

La réputation est d'une importance fondamentale et ne peut être gérée indépendamment des autres risques. Ainsi, la gestion du risque de réputation est une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins et la Société, et ce, dans toutes ses sphères d'activité.

Le Mouvement Desjardins a défini des principes directeurs, un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place, tels que la fonction de conformité réglementaire et les règles de déontologie, pour favoriser une saine gestion du risque de réputation. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins.